

## Mobilisation autour des services à la personne.



Le service à la personne exercé au domicile des bénéficiaires est en plein essor. La présence des aides à domicile rythme la journée des personnes et permet de lutter contre l'isolement. Les aides à domicile aident à la préparation du repas, voire à la prise pour les personnes dépendantes. Apportent un soutien psychologique, une tranquillité d'esprit pour l'entourage. Elles effectuent également tous types de travaux : ménage, courses, Mais elles assistent aussi à l'aide à la toilette. C'est le moment le plus intime, qui réclame un savoir-faire et une délicatesse particulières. Elles doivent savoir quels comportements adopter auprès d'une personne fragilisée, les manières d'être, les attentions particulières à avoir en fonction des différentes pathologies.

C'est pour cela que la **CGT des territoriaux de Pessac** consciente que le

service à la personne est un véritable service public, souhaite que l'organisation des permanences des week-ends, se fasse avec un personnel volontaire, motivé et surtout spécifiquement formé techniquement et psychologiquement.

Car le travail à domicile sera d'évidence un travail « physiquement dur », dans les années à venir et du fait du vieillissement de la population, les aides à domicile travailleront de plus en plus auprès de personnes en fin de vie. Elles assisteront à la dégradation de leurs facultés et partageront parfois leurs derniers moments. Si ce service d'aide à la personne n'est pas suffisamment riche en personnel, il connaîtra très vite un épuisement, car on leur demandera d'aller vite, ils leur faudra gérer des priorités et des impératifs parfois contradictoires. Entre l'écoute, le nettoyage, l'assistance. Que privilégier quant le temps est compté?

Il sera important que la Mairie mette en place les formations et le soutien nécessaire, à ce véritable service public et non pas se contenter d'un avis favorable du CROSMS et des subventions du Conseil Général qui iront avec. (hors coût Mairie 150000€)

sp